



Procès-verbal du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Sânon

Date :	Conseil communautaire du 25 janvier 2018 à 20h30 à la salle polyvalente de Maixe
Conseil communautaire :	<p>Présents à voix délibératives : Francis BERNARD (pouvoir de GREILICH Valentine), Aimé BARRY, Ginette MARCHAND, Marie-Odile GERARDIN, Francis VIVIER, Laurent MASSEL, Dominique JACQUOT, Michel MARCHAL, Pascal PIERRE, Fabrice BOYER, Jean-Marie HUMBERT, Alain DELARUE, Serge LENOIR, Didier BOURDON, Marc VILLEMANN, Colette LANGKUST (pouvoir de MASSON Cédric), Patricia BARBIER, Isabelle GENIN, Christian BRICOT (pouvoir de LAVOIL Jacques), Jean-Pierre JACQUEMIN, Guy BIENTZ, Alexandra HINZELIN, Christian THOUVENIN, Agnès LANBLIN, Roland WAGNER, Patrice MALGRAS, Philippe GUILLAUMONT, Leendert TUKKER, Jean-Charles BRACONOT, René WAGNER</p> <p>Représentés: Cédric MASSON pouvoir à Colette LANGKUST, Valentine GREILICH pouvoir à Francis BERNARD, Jacques LAVOIL pourvoir à Christian BRICOT</p> <p>Excusés à voix délibératives : Serge HUSSON, Thierry LESDALONS, Florence DUHAY, Bruno LEHMANN, Carole CUNY, Jean-Pol SCULIER, Franck BELTRAME,</p> <p>Présents à voix non délibératives : Jean-Luc MARCHAL, Daniel BAUMANN, Cédric LAURENT, Anne-Marie BOUSSEL, Etienne CONARD, Jean-Pierre BAROTTIN, Christian MESNIER-PIERROUTET, Jean Pierre ISSELE</p> <p>Autres présents : Gérard HUSSON, Angélique MARTIN</p>

Validation du compte-rendu du dernier conseil communautaire.

Délibération n° 1 - Actes codification des matières 5.2

Objet de la délibération n° 1 : Validation du compte-rendu du dernier conseil communautaire du 14 décembre 2017

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents valide le dernier compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 14 décembre 2017, sans remarque.

Jeunesse-Culture-Animations

Délibération n° 2 - Actes codification des matières 7.5.2.

Objet de la délibération n° 2 : Subvention USEP année scolaire 2017/2018

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le président à verser une subvention de 2 € par enfant membre de l'USEP, soit 277 enfants X 2 € = 554 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, autorise le président à verser cette subvention telle que définie ci-dessus.

Délibération n° 3 - Actes codification des matières 7.5.2.

Objet de la délibération n° 3 : Subvention à l'école d'Arracourt

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le président à verser une subvention de 100 € à l'école d'Arracourt, pour le projet de la classe de Mme Mangin : « classe de mer » en Bretagne du 29 juin au 4 juillet 2018. Cette subvention sera versée après le déroulement de l'action et sur présentation des justificatifs de réalisation.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, autorise le président à verser cette subvention telle que définie ci-dessus.

Habitat

Délibération n° 4 - Actes de codification des matières 7.5.2

Objet de la délibération n° 4 : Subventions OPAH

Il est demandé au conseil communautaire, de valider l'attribution des subventions suivantes dans le cadre de l'OPAH selon les termes de la convention passée avec le CD54, l'ANAH et la région Grand Est (à savoir : la CCS avance la part de la région) :

- Mme THIECELIN Nicole, 6 rue du Mont, 54 300 Serres, pour une subvention de 371 euros CCS et 371 euros région Grand Est pour des travaux accessibilité (création d'une salle de bain)
- M MARTIN Dominique, 7 rue du Pâquis, 54 370 Valhey, pour une subvention de 500 euros CCS et 500 euros Région Grand Est pour des travaux d'isolation des combles et installation de fenêtres
- M ROITEL Geoffrey, 35 rue du Château à Drouville, pour une subvention de 500 euros CCS et 500 euros Région Grand Est pour des travaux d'isolation, VMC, chauffage
- M Hubert BASTIEN, 8 rue de la Chiffetraie, 54 370 Hoéville, pour une subvention de 500 euros CCS et 500 euros Région Grand Est pour des travaux d'isolation, menuiseries et achat chaudière à condensation
- Mme AUBRY Claudine, 70 grande rue, 54370 Arracourt, pour une subvention de 500 euros CCS et 500 euros Région Grand Est pour des travaux d'isolation, menuiseries extérieures et achat chaudière
- M et Mme DEMOYEN René, 22 rue de la garenne, 54370 Einville, pour une subvention de 500 euros CCS et 500 euros Région Grand Est pour des travaux d'isolation des combles et de menuiseries extérieures
- Mme RINIERI Valérie, 32 rue de l'école, 54370 Athienville, pour une subvention de 500 euros CCS et 500 euros Région Grand Est pour des travaux d'isolation, menuiseries, VMC, couverture

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, décide d'attribuer les subventions telles que détaillées ci-dessous dans le cadre de l'OPAH.

Admission en non-valeur sur le budget annexe

Délibération n° 5 - Actes codification des matières 7.10

Objet de la délibération n° 5 : Admission en non-valeur sur le budget annexe OM

Il est demandé au conseil communautaire de décider l'admission en non-valeur de la cote irrécouvrable de la liste n°3133990233 sur le compte 6542 du budget annexe OM pour un montant de **156,16 €**.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, décide l'admission en non-valeur de la cote irrécouvrable de la liste n°3133990233 sur le compte 6542 du budget annexe OM, tel que défini ci-dessus.

Avance de trésorerie

Délibération n° 6 - Actes codification des matières 7.7

Objet de la délibération n° 6 : Avance de trésorerie du budget général vers le budget assainissement

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser l'avance de trésorerie du budget général vers le budget assainissement en fonction des besoins, pour compenser le décalage des contributions qui seront perçues sur 2018.

Ce montant sera remboursable dans l'année.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents autorise l'avance de trésorerie du budget général vers le budget assainissement, telle que définie ci-dessus.

Adhésion Agence France Locale

Délibération n° 7 - Actes codification des matières 7.10

Objet de la délibération n° 7 : Adhésion Agence France Locale

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver l'adhésion à l'Agence France Locale.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve d'adhésion à l'Agence France Locale.

La régie assainissement s'est réunie le jeudi 215 janvier 2018 à 20h à la salle Polyvalente de Maixe

Délibération n° 8 - Actes codification des matières 7.10

Objet de la délibération n° 8 : Règlements d'assainissement

Il est demandé au conseil communautaire de valider le règlement d'assainissement collectif et le règlement d'assainissement non-collectif, fournis en annexe.

Lors du présent conseil communautaire, des remarques ont été formulées concernant le contenu du règlement d'assainissement collectif. Les éléments listés ci-dessous devront être intégrés au document :

- Un article devra être complété et/ou ajouté pour stipuler qu'en cas de construction d'un nouveau lotissement ou d'un nouvel immeuble par un organisme public, les branchements seront à la charge de l'organisme public.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, valide les règlements d'assainissement collectif et non-collectif dans lesquels les remarques listées ci-dessus seront intégrées.

Délibération n° 9 - Actes codification des matières 7.2.2

Objet de la délibération n° 9 : Montant PFAC

Pour la mise en place de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) 3 propositions ont été présentées et discutées avec le conseil communautaire :

- Mise en place d'une redevance au m² de surface de plancher,
- Mise en place d'une taxe forfaitaire sur 3 tranches en fonction de la surface de la construction,
- Mise en place d'une taxe forfaitaire unique de 2500€,

La proposition ayant reçue le plus de voix est la proposition de mise en place d'une taxe forfaitaire unique comme décrit ci-dessous :

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) instaurée par la Communauté de communes du Pays du Sânon au 1^{er} janvier 2018 est forfaitaire, elle représente 2500€ pour toutes les nouvelles constructions.

Elle sera exigible soit à compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées (dans le cas des immeubles, neufs ou anciens, qui n'étaient pas auparavant raccordés), soit à compter de l'achèvement de travaux d'extension ou de réaménagement d'un immeuble d'habitation.

Le conseil communautaire, après délibération, fixe les tarifs de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif pour 2018 au forfait de 2500€ par nouvelle construction (propositions ayant recueillies le plus de voix).

Délibération n° 10 - Actes codification des matières 7.2.2

Objet de la délibération n° 10 : Tarifs du service assainissement sur 5 ans

Suite à l'étude économique et financière sur le transfert de compétence assainissement, il est demandé au conseil communautaire de valider les tarifs pour 2018 suivants :

Communes	2018	
	Part FIXE (€HT/ab.an)	Part VARIABLE (€HT/m3)
ANTHELUPT	84,20	1,5493
ARRACOURT	45,00	1,5476
ATHIENVILLE (YC HINCOURT)	57,00	1,8476
BATHELEMONT	43,50	1,1516
BAUZEMONT	47,40	1,2316
BEZANGE LA GRANDE	43,50	1,1876
BIENVILLE LA PETITE	12,00	0,7708
BONVILLER	43,38	1,2076
BURES	43,50	1,1476
COINCOURT	42,00	1,1476
COURBESSEUX	60,00	2,5000
CRION	48,00	1,7556
DEUXVILLE	42,00	1,5716
DROUVILLE	57,00	4,5000
EINVILLE-AU-JARD	48,90	1,6076
FLAINVAL	45,90	1,2796
HENAMENIL	43,80	1,1716
HOEVILLE	47,70	1,5876
JUVRECOURT	43,50	1,1876
MAIXE	54,60	1,4796
MOUACOURT	42,00	1,2076
PARROY	46,50	1,2596
RAVILLE	60,00	1,4876
RECHICOURT	42,00	1,1796
SERRES	49,50	1,4476
SIONVILLER	47,40	1,2876
VALHEY	45,00	1,1916
XURES	43,50	1,2156

Concernant la commune de Bures, le tableau ci-dessus indique les montants dans le cadre de travaux d'assainissement collectif, si la commune reste en ANC les montants seront les suivants :

Communes	2018	
	Part FIXE (€HT/ab.an)	Part VARIABLE (€HT/m3)
BURES	16,00	0,0500

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, valide les tarifs du service assainissement pour 2018.

Délibération n° 11 - Actes codification des matières 7.10

Objet de la délibération n° 11 : Communes retenues pour le dépôt des dossiers assainissement et le lancement des travaux

Suite à une réunion organisée le 11 janvier 2018 avec le Conseil Départementale et l'Agence de l'Eau, au cours de laquelle l'avancement des différents projets d'assainissement sur les communes de Bathelémont, Bauzemont, Bezange-la-Grande, Bienville-la-Petite, Bures, Coincourt, Flainval, Hénaménil, Juvrecourt, Mouacourt, Réchicourt, Valhey et Xures, et a été présenté, 5 communes sont à un stade avancé et pourraient répondre aux critères pour constituer un dossier complet de demande d'aide pour les travaux d'assainissement auprès de l'Agence de l'Eau, à déposer avant le 28 février 2018.

Les communes sont :

- Coincourt
- Flainval
- Mouacourt
- Réchicourt
- Xures

Les travaux d'assainissement collectif seront réalisés sur ces communes, sous réserve que les dossiers puissent être déposés avec l'ensemble des pièces nécessaires dans les délais, et que l'Agence de l'Eau valide et accorde des financements.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, valide les projets d'assainissement et les travaux envisagés sur ces 5 communes, tels que définis ci-dessus.

Michel Marchal
Président de la Communauté
de Communes du Pays du Sânon



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Marchal', is written over the seal.